

Séance du 11 décembre 2014

Extrait du recueil des actes du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet: Admission en non valeur

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université le 11 décembre 2014, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président donne la parole à M. l' Agent Comptable, qui présente des admissions en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 3 791.79 euros (trois mille sept cent quatre-vingt onze euros et soixante-dix-neuf centimes).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LES CREANCES IRRECOUVRABLES ADMISES EN NON-VALEUR SELON L'ANNEXE JOINTE À LA PRESENTE DELIBERATION.

Fait à Valenciennes, le 14 janvier 2015 Le Président du Conseil d'Administration

Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 19 11 2015

Tél: 03 27 51 12 34 Fax: 03 27 51 11 00

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/12/2014

CREANCES IRRECOUVRABLES (NON VALEUR)

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	NOM	MONTANT	MOTIF
2013	Formation Master 1 Contrôle de gestion pour Période facturée : avril et mai 2013.	13/912/210006313/21		393,45	Procédure de sauvegarde de la société au 11/10/2013. Déclaration de la créance hors délai.
2010	Formation Licence professionnelle QHSE pour Période facturée : du 02/10/2009 au 26/06/10.	10/901/210001383/1099		1306,89	Société en liquidation judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance du mandataire judiciaire.
2014	Formation licence PMOE pour du 04/10/2013 au 21/06/2014.	14/901/210007503/3058		1222,20	Société en redressement judiciaire. Irrecevabilité de la déclaration de créance car demande tardive.
2014	Formation Master 1 MEDC pour facturée : du 23/09/13 au 31/12/13.	14/912/210006609/21		201,30	Procédure de sauvegarde de la société au 11/10/2013. Déclaration de la créance hors délai.
2014	Formation Master 2 CG pour Période facturée : du 02/09/13 au 31/12/13.	· 14/912/210006776/21		667,95	Procédure de sauvegarde de la société au 11/10/2013. Déclaration de la créance hors délai.
1,4	-		TOTAL	3791,79	

A mandater au compte 654 (créances irrécouvrables)